



Assurance + permis probatoire

Par **j f duparc**, le **22/12/2009** à **15:53**

Bonjour, Suite à une invalidation de permis en janvier 2005, j'ai repassé mon permis en décembre 2005. J'ai déménagé et je veux changer d'assureur, suite au vol de ma voiture et du rachat d'une nouvelle. L'assureur contacté me dit que la compagnie (aviva) ne peut pas me faire de contrat parce que je suis sous permis probatoire. J'ai 58 % de bonus et aucun sinistre depuis 3 ans. Que dois je faire ? Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **22/12/2009** à **19:27**

Bonjour, C'est simple, trouvez une autre compagnie d'assurances, elles ne manquent pas en France.